



# Règles de fonctionnement

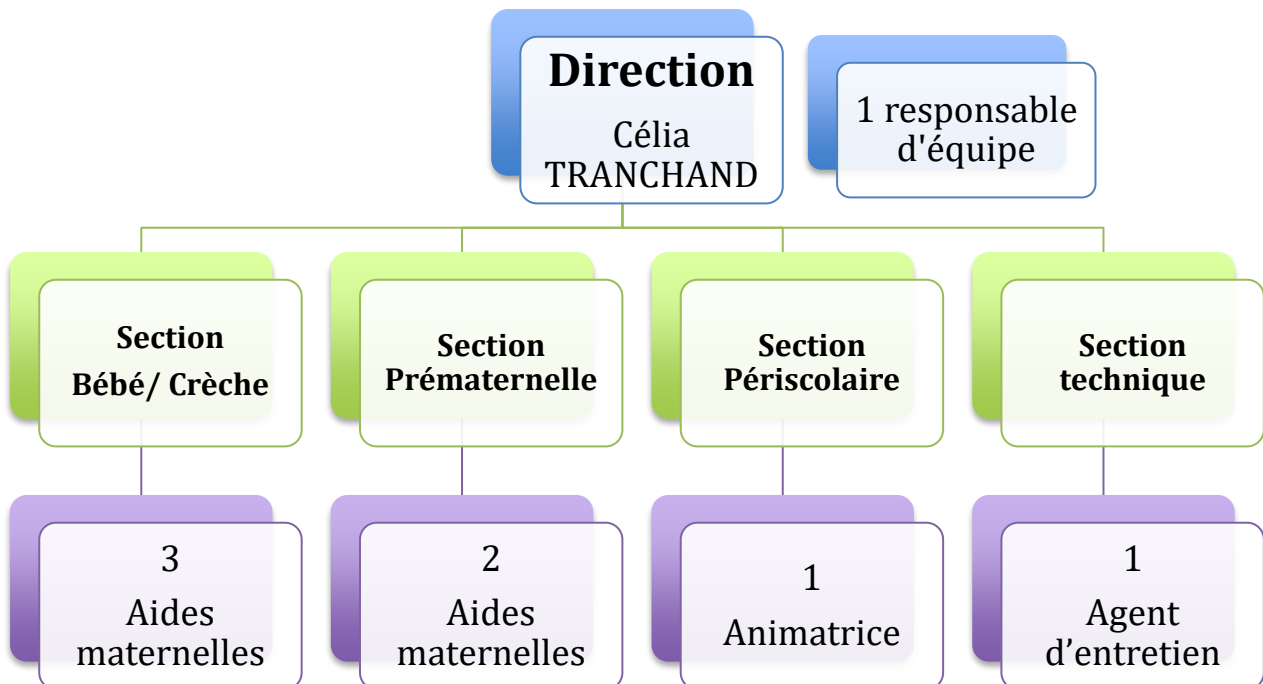
Année 2023

## Présentation

L'enseigne 'Atout Bout'Chou' a été créé en 2005 par Anne BOUTEILLER et Claudia JEANDOT. Depuis, nos établissements sont devenus des références dans l'accueil du tout-petit en Nouvelle Calédonie.

Atout Bout' Chou 4 Val Plaisance est un centre d'enfants privé, regroupant les sections bébé, crèche, prématernelle et périscolaire encadrés par 7,5 professionnels de la petite enfance et la directrice. Nous proposons un **service professionnel** dans un **environnement privilégié** et des **conditions exceptionnelles de socialisation**.

Il est important de lire ce règlement intérieur intégralement avant la rentrée de votre enfant et surtout d'y adhérer et de le respecter. En effet, la vie et l'organisation au sein du jardin d'enfants, malgré notre volonté de mettre l'enfant au centre de notre attention et la prise en compte de son individualité, impose des règles strictes de fonctionnement propres à la collectivité.

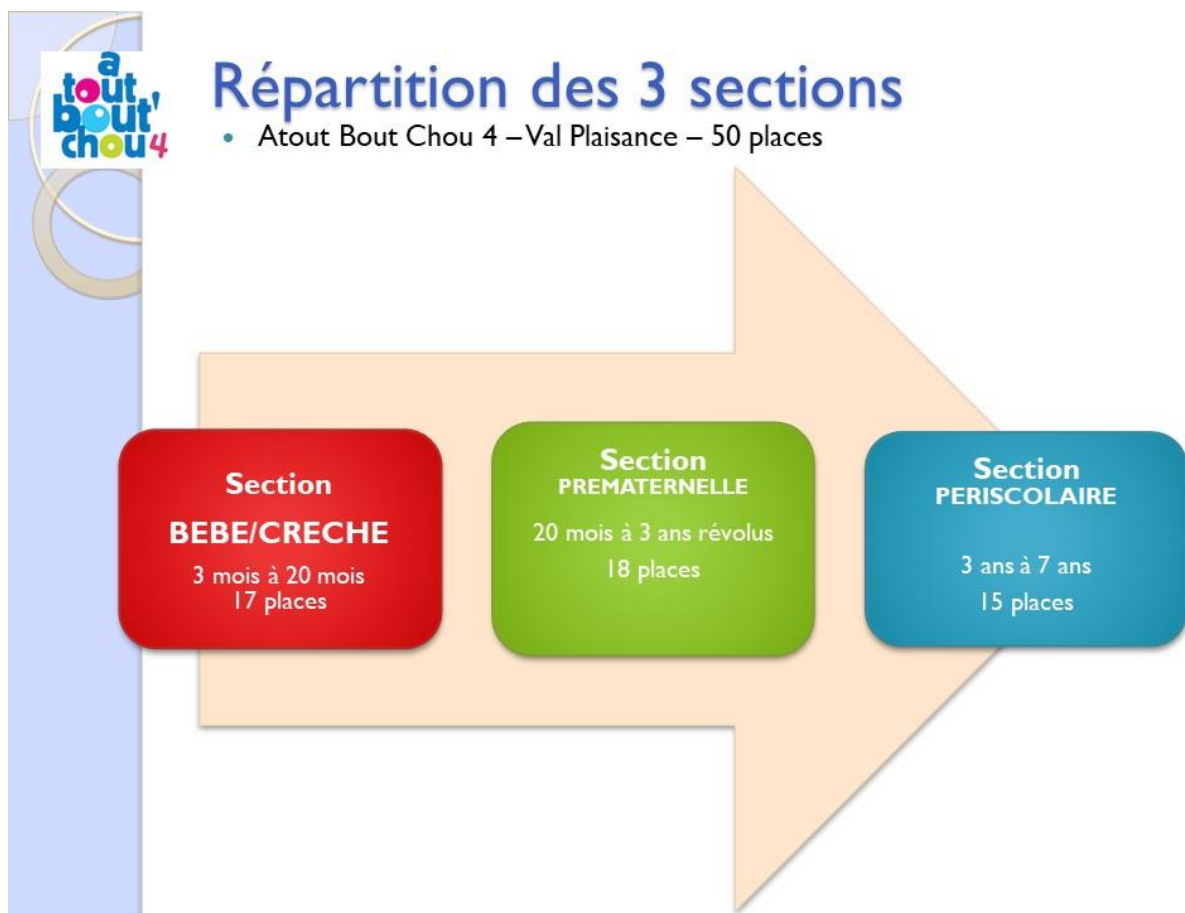


Atout Bout Chou 4 – Val Plaisance est un centre d'accueil pour enfants sur le quartier du Val Plaisance, au 2 rue Spahr. La surface totale de la partie accueil d'enfants est de 174 m<sup>2</sup>, répartie en 143,40 m<sup>2</sup> de surface intérieure et 30,60 m<sup>2</sup> de cour extérieure. A noter qu'un parking de 7 places est déjà présent sur le site.

Sa capacité d'accueil est de 50 enfants âgés de 3 mois à 7 ans. Cette structure d'accueil pour enfants proposera 3 sections :

Au sein de la structure, les **ratios d'encadrement** respectent des normes strictes. Aussi, le taux d'encadrement est :

- d'une personne diplômée pour 5 enfants non marcheurs
- d'une personne diplômée pour 9 enfants marcheurs de moins de 3 ans
- d'une personne pour 15 enfants scolarisés.



Ces taux d'encadrement nous permettent de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.

# Notre projet pédagogique

Les objectifs d'Atout Bout Chou sont fixés dans un projet pédagogique. Le projet pédagogique est donc le document reprenant l'ensemble des objectifs d'accueil et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.



Il est important d'en **prendre connaissance** afin d'y **adhérer** pleinement avant la rentrée de votre enfant.

## Nos Objectifs

### Notre objectif principal est l'épanouissement de l'enfant

Nous recherchons l'épanouissement de l'enfant au travers des sous-objectifs suivants :

- Etre à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**
- Offrir à l'enfant une **relation 'maternelle'** privilégiée avec les accueillants : douce, affectueuse et rassurante
- Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et des équipements adaptés
- Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire
- Amener l'enfant à communiquer et développer son **langage**
- Aider l'enfant à se **socialiser** et l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité
- Etablir une **relation de confiance** et d'échange entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil
- Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées
- Développer les **différentes formes d'intelligences** naturellement présentes en chaque enfant dans le respect de sa personnalité unique
- Adopter une **attitude positive** et encourageante vis à vis de chaque enfant
- Proposer un environnement **sain** et **écologique**
- Proposer des **repas équilibrés** et prend en compte le **facteur affectif** pendant le repas

# Nos moyens

**Le jeu et l'écoute** représentent notre moteur d'action.

- **Atout bout chou est à l'écoute du rythme de l'enfant :**

Nous nous imposons d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son savoir-faire et son savoir être à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

- **Atout bout chou offre une relation 'maternelle' :**

Nous répondons au besoin permanent de sécurité.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie (salle de sieste, salle de vie, cour, sanitaire) tout en lui offrant des repères plus personnels (son lit, son doudou, sa peluche...).

Chez Atout Bout Chou, nous avons toujours une 'paire de bras' pour rassurer et consoler votre enfant, tout comme à la maison et en famille. Votre enfant ne se sentira jamais seul et incompris.

- **Atout bout chou offre une ambiance chaleureuse et agréable :**

Nous répondons au besoin d'espace et d'expression libre.

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, une grande importance est accordée aux espaces et équipements. En effet, l'ensemble du cadre de vie est spacieux et agréablement coloré afin de créer une ambiance chaleureuse.

De plus, les espaces extérieurs offrent à l'enfant un monde d'exploration et d'imagination adapté à son âge. Les accueillants guident les enfants et organisent les activités et les temps de jeu et de repos au sein des espaces de vie.

- **Atout bout chou aide l'enfant à devenir autonome :**

L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité qui l'intéresse. Il doit trouver lui-même son chemin et se réaliser. L'attitude de l'accueillant est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée. L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites. Il grandit doucement et prend confiance en lui.

- **Atout bout chou aide l'enfant à communiquer et développer son langage :**

Nous portons beaucoup d'attention au langage et à la communication verbale et non verbale. Nous utilisons toujours un vocabulaire approprié avec les enfants et évitons l'utilisation de mots infantiles (du type « woua woua » pour le chien). Il est important que l'enfant comprenne les situations qui l'entourent ; aussi, nous expliquons toujours le POURQUOI d'une situation.

Nous communiquons beaucoup avec les enfants pour enrichir leur langage et les aider à reformuler ou verbaliser leurs désirs. Depuis 2016, nous utilisons le langage des **bébés signes** afin de faciliter la communication des enfants et éviter les sentiments de frustrations chez les plus jeunes.

L'ensemble de l'équipe veille à utiliser une **communication non violente** basée sur la bienveillance, le respect et l'expression des besoins de chacun.

- **Atout bout chou aide l'enfant à se socialiser :**

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfant, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales : travailler en groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes.

Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

La présence éducative de l'équipe et des parents doit permettre à l'enfant d'être rassuré, d'accepter le groupe et les règles de **socialisation** afin de se réaliser.

L'accueillant est toujours présent pour anticiper et gérer les situations de conflit et de frustration avec **douceur** et **sérénité** : morsures, coups, gestes brusques, crises...

D'autre part, nous accueillons des enfants porteurs de handicap (pour lesquels la collectivité est bénéfique). Le but est de favoriser leur intégration dans le respect de leurs différences.

- **Atout bout chou crée une relation de confiance :**

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe. Nous disposons de nombreux outils qui vous permettent de vous sentir impliqué dans la vie de votre enfant (chants, photos, tableau d'affichage, cahier de vie, dossier, site internet...)

Nous portons une attention particulière à respecter et assurer la continuité du projet de vie que les parents ont pour leur enfant. Aussi, nous vous invitons à remplir le questionnaire de rentrée sur votre enfant et votre famille, afin que nous puissions au mieux répondre à vos attentes.

- **Atout bout chou invite l'enfant à découvrir le monde :**

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la curiosité naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

Nous proposons des activités structurées et variées pour susciter l'envie d'apprendre. Cependant, nous n'imposons rien, une grande liberté de jeu est laissée à l'enfant.

- **Atout bout chou prend en compte les intelligences multiples et la personnalité unique de l'enfant :**

Nous formons régulièrement l'ensemble de l'équipe d'accueillants à identifier et prendre en compte les différentes formes d'intelligences naturellement présente chez l'enfant et leur personnalité. C'est grâce à la richesse et à la diversité des activités proposées que chaque enfant, selon ses facilités, découvre le monde et construit ses idées.

- **Atout bout chou adopte la 'positive attitude' :**

Nous répondons aux besoins d'encouragement et de soutien nécessaires à la construction d'un enfant épanoui. Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour adopter une attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

- **Atout bout chou propose un environnement sain et écologique :**

Nous proposons de nombreux jouets en bois et adoptons une démarche écologique au sein du jardin d'enfants : tri sélectif, utilisation de couches écologique et biodégradable, matériaux et peintures sans solvant.

Nous utilisons du dégraissant et du désinfectant 100% bio (fourni par un électrolyseur d'e type ROX10, à base d'eau + sel + électricité = hydroxyde de sodium – **ewater systems®** - [www.ewaterystems.nc](http://www.ewaterystems.nc)) qui remplace tous les produits d'entretien traditionnels. Il est totalement inoffensif pour les enfants

- **Atout bout chou propose des repas équilibrés et prend en compte le facteur affectif pendant le repas.**

Durant ses premières années, l'alimentation est au cœur de la vie de l'enfant. Autour d'elle se jouent bien des moments de tendresse et d'échange. Nos repas sont préparés chez un traiteur et tiennent compte des besoins nutritionnels des enfants en fonction de leur âge. Nous proposons des menus équilibrés, visés par un diététicien, dans lesquels l'équilibre est respecté.

Le moment du repas joue un rôle primordial dans le plaisir de ce que l'enfant mange et la découverte de nouveaux goûts. Il prendra ainsi de bonnes habitudes d'alimentation qu'il gardera toute sa vie.

L'environnement des repas est aussi très important, l'enfant prend son déjeuner en compagnie de ses camarades, dans sa salle de vie avec ses accueillantes. Ainsi, l'enfant est sécurisé, l'espace est calme et les effectifs restent restreints. L'enfant ne sera jamais forcé à manger et nous n'utilisons pas de chantage. Il sera invité à goûter de tout, sans être privé de dessert, dans la douceur et la bienveillance.

# CALENDRIER ET HORAIRES

## HORAIRES

---

- Pour les enfants à **plein temps ou journées** : du lundi au vendredi de **6h45 à 17h30**
- Pour les enfants en mi-temps **matin** : du lundi au vendredi de **6h45 à 12h00**
- Pour les enfants en mi-temps **après-midi** : du lundi au vendredi de **12h00 à 17h30**

**Nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT ces horaires.**

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 5.000F/ heure entamée.

## CALENDRIER Sections BEBE, CRECHE et PREMATERNELLE 2023

---

Jours de **fermeture 2023** pour l'ensemble d'Atout Bout Chou 4 :

- Lundi 10 avril : Pâques
  - Lundi 1<sup>er</sup> mai : fête du travail
  - Lundi 29 mai : pentecôte
  - Vendredi 14 juillet : fête nationale
  - Mardi 15 août : assomption
  - Mercredi 1<sup>er</sup> novembre : Toussaint
- 
- Les semaines 1 (du 2 au 8 janvier), 20 (du 15 au 21 mai) et 52 (du 25 au 31 décembre) : **fermeture annuelle**
  - En cas d'alerte cyclonique **orange et rouge (n°1 et n°2)** et en cas de pandémie

## TARIFICATION et MODE DE REGLEMENT

### >> LE FORFAIT DE GARDE

Quel que soit le type d'accueil choisi, le paiement peut s'effectuer, soit :

- **en totalité** en début d'année
- **mensuellement** au comptant (chèque, espèces, virement) ou par prélèvement automatique

AVANT le 8 de chaque mois.

En cas de prélèvement automatique, nous vous demandons de remplir **l'autorisation de prélèvement** fournie et de l'accompagner d'un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).

- Les forfaits sont calculés sur une base annuelle, puis mensualisés. Aussi les jours de fermeture de la crèche (3 semaines en janvier, août et décembre) ne sont pas déduits : **ils sont dûs en totalité.**

### >> INTEMPERIES

En cas d'alerte déclenchée par la Sécurité Civile, Atout Bout'Chou 4 sera fermé durant les alertes 1 et 2 ainsi que pendant la phase de sauvegarde.

Dans ce cas les jours de fermeture ne sont pas déduits.



**AU FORFAIT (annualisé)**

Garde régulière

Non remboursable en cas d'absence

## CRECHE

De 3 mois à 3 ans

Frais d'inscription annuel: 20.000 F.CFP  
Frais de caution (encaissés): 80.000 F.CFP  
Lot 3 sacs réutilisables: 2.700 F.CFP  
Forfait couchés: selon tarifs en vigueur

### FORFAITS journées

6h45 - 17h30 / Repas inclus (CR et PR)

**5 j/semaine** : 1.158.000 F/an soit

**96.500 F/mois**

**4 j/semaine** : 1.014.000 F/an soit

**84.500 F/mois**

**3 j/semaine** : 804.000F/an soit

**67.000F/mois**

**2 j/semaine** : 570.000F/an soit

**47.500F/mois**

### FORFAITS demi-journées

**MATIN: 6h45-12h**

Bébé-Crèche-Prématernelle

**APRES-MIDI : 12H-17H30**

Bébé- Crèche

Pas de mi-temps après-midi en prématernelle

894.000 F/an soit

**74.500 F/mois**

Journée supplémentaire: 5.500 F

Matinée supplémentaire avec repas: 4.500 F

Après-midi supplémentaire sans repas: 3.500 F

**Dépassement horaires**

**2.000F/ le quart d'heure**

### HALTE GARDERIE

Matinée avec repas (CR et PR) 6h45 - 12h

**6.000 F**

Après-midi sans repas (12h - 17h30)

**5.000 F**

### HALTE GARDERIE

A la journée

**7.500 F la journée**

### TARIF ADAPTATION

Temps plein ou 4j/semaine :

**12.500F la semaine**

Mi-temps

**7.500F la semaine**

## PERISCOLAIRE

De 3 à 6 ans

Frais d'inscription annuel: 10.000 F.CFP  
Frais de caution (encaissés): 30.000 F.CFP  
Réservation auprès de la direction d'ABC4

### FORFAITS « SERENITE »

Tous les mercredis (après-midi et pédagogiques) et les vacances scolaires à plein-temps, calculés sur la base de

- 4 000F la demi-journée
  - 6 000F la journée
  - 27 500F la semaine de vacances à plein temps.
- (sauf S1, S20 et S52)

### Sérénité MAX

Du 9 janvier au 22 décembre  
545.000F/an soit

**45.417F/mois (12 mois)\***

### Sérénité

Du 15 février au 22 décembre  
407.500F/an soit

**37.045F/mois (11 mois)\***

### Sérénité Mini

Du 15 février au 13 décembre  
380.000F/an soit

**34.545F/mois (11 mois)\***

\*En attente du calendrier 2023 établi par la DENC

## LES MERCREDIS

### Demi-journée

10h45-17h30 / repas avant midi  
5.000 F la demi-journée

### Journée

6h45-17h30/ repas inclus  
7.000 F la journée

## LES VACANCES

### Stage DEMI JOURNEE

Matin :6h45 - 12h avec repas  
Après-midi 12h-17h30 sans repas  
**19.500 F la semaine**

### Stage JOURNEE

6h45-17h30/ repas inclus  
**29.500 F la semaine**

### DEMI-JOURNEE

Même modalité que les mercredis

### JOURNEE

Même modalité que les mercredis

## TRANSPORT

De 3 à 7 ans  
révolus

Frais d'inscription annuel:  
10.000 F.CFP

### FORFAITS

#### « TRANQUILITE »

Tous les mercredis après midi en sortie d'école du 15 février au 13 décembre, (sauf S20)

**De 10h30 à 11h30:**

**Transport uniquement**  
60.500 F/an soit

**5.500F/mois (11 mois)**

Écoles des LYS,  
MERMOURD,  
FRANGIPANIER

### FORFAITS

#### « A LA CARTE »

Les mercredis après-midi en sortie d'école du 15 février au 13 décembre (sauf S20)

**De 10h30 à 11h30:**

**Transport uniquement**

écoles Les Lys,  
Mermoud et  
frangipanier/ABC4  
**1.850F/trajet**

**A LA CARTE**

Garde ponctuelle  
Sur réservation 24H à l'avance



## >> LE FORFAIT COUCHES

**Les couches sont obligatoirement fournies par la crèche et facturées selon la grille tarifaire en vigueur, correspondant au rythme de votre enfant.**

Les couches lavables ne sont pas acceptées pour des raisons d'hygiène et d'organisation.

Les couches Tidoo sont des produits hauts de gamme, respectueux de l'enfant et de l'environnement.

Qualités :

- Biodégradables à 50%
- Elu écoproduit de l'année 2015-2016
- Certifié FSC (label écologique de gestion des déchets)
- Blanchies à l'oxygène sans chlore (déclaré substance cancérigène par l'OMS)
- Testées dermatologiquement
- Respirantes = à base d'amidon 100% biodégradables
- Zéro plastique = minimise les problèmes d'érythèmes fessiers
- 0% latex
- 0% parfum



# Tarifification COUCHES

## BEBE - CRECHE

### JOURNEE

**5 j/semaine** : 5 300 F/mois (100 couches)  
**4 j/semaine** : 4 300 F/mois (80 couches)  
**Mi-Temps** : 3 200 F/mois (60 couches)

### HALTE-GARDERIE

**Journée** : 270F  
(5 couches)  
**Demi-journées (am ou pm)** :  
160F  
(3 couches)

## PREMATERNELLE

*Encore en couche toute la journée*

### JOURNEE

**5 j/semaine** : 4 800 F/mois (80 couches)  
**4 j/semaine** : 3 900 F/mois (64 couches)  
**Mi-Temps** : 2 400 F/mois (40 couches)

### HALTE-GARDERIE

**Journée** : 240F  
(4 couches)  
**Demi-journées (am ou pm)** :  
125F  
(2 couches)

## PREMATERNELLE

*Propre la journée et couche à la sieste*

### JOURNEE

**5 j/semaine** : 1 200 F/mois (20 couches)  
**4 j/semaine** : 1 000 F/mois (16 couches)

### HALTE-GARDERIE

**Journée** : 63F  
(1 couche)  
**Demi-journées (pm)** : 63F  
(1 couche)

## Couches TIDOO

Produit haut de gamme, respectueuse de votre enfant et de l'environnement.



- Biodégradable à 50%
- Elu meilleure écoproduit de l'année 2015-2016
- Certifié FSC (label écologique de gestion des déchets)
- Blanchies à l'oxygène sans chlore (déclaré substance cancérigène par l'OMS)
- Testées dermatologiquement
- Respirantes = à base d'amidon 100% biodégradables
- Zéro plastique = minimise les problèmes d'érythèmes fessiers
- 0% de latex
- 0% de parfum



## >> SACS REUTILISABLES

Lors de la rentrée de votre enfant, un lot de 3 sacs réutilisables pour le linge souillé vous sera facturé **2700 francs**.

Ces sacs ont été spécialement conçus pour le jardin d'enfants.

Ils sont étanches, lavables à la main, de taille adéquate, ils ont une étiquette nominative et une fermeture adaptée.

Il sera de votre responsabilité de ramener chaque jour les sacs vidés du linge de la veille.

Si votre enfant n'a plus de sac dans son casier, nous lui en procurerons un neuf qui vous sera facturé 1000 francs.

## >> RETARDS

En cas de retard de paiement, **une majoration de 5%** sera appliquée sur le montant de la mensualité à partir du 8 au soir.

Le non règlement répétitif dans les délais des frais de garde pourra entraîner l'exclusion de l'enfant sans préavis et la caution sera ponctuée.

# ABSENCES ET DEPART

## Départ définitif avant la fin du contrat d'inscription

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant est un engagement vis à vis de la structure. Toute modification de rythme d'accueil fait l'objet d'un **avenant au contrat**.

**Toute résiliation de contrat doit être signalée à la Direction par courrier ou mail, 2 mois à l'avance. Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis que l'enfant soit présent ou non.**

## Absences

**Le forfait mensuel est irréductible** en cas d'absence ponctuelle ou prolongée de l'enfant pour maladie ou vacances.

Dans le cas contraire, nous pouvons considérer son absence comme un **départ définitif** et inscrire un nouvel enfant en attente et conserver la caution.

# INSCRIPTION ET ADMISSION

## Conditions d'admission

---

### > Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants à partir de 3 mois et ce jusqu'à leur 4ème anniversaire dans les sections crèche et prématernelle.

Les bébés peuvent encore être au lait maternel, mais doivent impérativement être sevré au biberon/tasse (selon l'âge), ils doivent pouvoir prendre ses repas et s'hydrater en l'absence de la mère.

La section périscolaire accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 7 ans révolus.

### > Au niveau de la santé

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).

Les vaccins doivent être débutés avant leur entrée au jardin d'enfants.

Les enfants doivent donc être à jour dans leurs vaccins, selon le calendrier vaccinal en vigueur en Nouvelle Calédonie

## Inscription

---

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de

- Remplir la **FICHE de RENSEIGNEMENTS**
- Régler les **frais d'inscription et de gestion administrative** d'un montant de **20.000 F**, valable pour la première année d'accueil chez Atout Bout Chou, et non remboursables en cas de dédit.
- Signer le **Contrat d'accueil** qui définit le rythme d'accueil de votre enfant et le montant des frais de garde.
- Régler la **CAUTION** d'un montant de **80.000F pour les sections bébé, crèche et prématernelle** et de **30.000F pour les périscolaires en forfait Sérénité**. La caution permet de réserver la place de votre enfant et sera encaissée. Elle vous sera restituée au départ définitif de votre enfant après respecté le préavis de départ et réglé les dernières factures.

Si vous changez d'avis avant la rentrée de votre enfant, la caution vous sera rendue si le préavis de deux mois avant désistement est respecté.

## Rentrée de votre enfant

---

La rentrée d'un enfant peut s'effectuer en cours de mois. Il devra effectuer une période d'adaptation facturée à la carte, puis enchainera sur son forfait au prorata de sa présence. Lors de la rentrée de votre enfant, vous devrez :

- Accepter les différents points des présentes règles de fonctionnement en signant le **CONTRAT D'INSCRIPTION**
- Fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour
- Remplir l'**AUTORISATION DE PRELEVEMENT** et joindre un RIB (en cas de prélèvement mensuel)
- Fournir une copie du **LIVRET de FAMILLE**
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la **GARDE** de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption...)

## Annulation de contrat

---

- Toute annulation de contrat **doit être effectuée au minimum 1 mois avant la date de rentrée** prévue de l'enfant. Dans le cas contraire la caution sera conservée.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

## Caution

---

- A l'inscription, il vous est demandé un versement de caution de 80.000 F.
- Cette caution est encaissée et vous est rendue lors du départ définitif de l'enfant, dans un délai d'un mois après son dernier jour, sauf dans les cas suivants :
- - **non-respect du préavis de 2 mois en cas du départ définitif**
- - **non-paiement des factures**
- Cette caution est une garantie en cas de non-paiement.
- **Condition en cas d'annulation:** préavis d'1 mois avant la date de rentrée prévue de l'enfant

## Augmentation et frais administratif

---

Les tarifs affichés sont pour l'année en cours. Une réactualisation entre 1% et 2% est possible pour l'année suivante.

Tous changements de rythme de garde, entraînant une modification du contrat d'accueil, seront facturés 10.000f correspondant aux frais de gestion administrative.

## INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARENTS

**Votre participation à la vie du jardin d'enfants est très importante et nous tient beaucoup à cœur.**

La structure vous est toujours ouverte, n'hésitez pas à poser les questions qui vous préoccupent ou à renseigner les accueillants en charge de votre enfant sur les éventuels changements importants dans votre vie de famille (déménagement, arrivée d'un petit(e) frère ou sœur, départ d'un parent, décès, 'séparation', adoption...)

N'hésitez jamais à faire des remarques que vous jugez utiles pour le bon fonctionnement de la structure ainsi que le bien-être de tous les enfants accueillis.

**En cas de SEPARATION des parents**, ils doivent s'organiser préalablement ensemble, mais ne doivent en aucun cas compter sur le personnel pour effectuer leurs transmissions personnelles.

**Un panneau d'informations générales** est situé dans le hall d'accueil. Il regroupe les informations générales concernant la vie du jardin d'enfants (menus de la semaine, réunions, dates importantes, événements spéciaux ...). Vous y trouverez également des informations culturelles relatives à la vie du petit enfant en Nouvelle Calédonie (spectacles, sorties, expositions, rencontres, salons...). Pensez à le consulter régulièrement.

Des **mails d'informations** vous sont régulièrement envoyés pour vous informer de la vie au sein de la crèche, lisez-les en entier !

Les **photos numériques** vous seront régulièrement envoyées via internet (Plateforme Dropbox sécurisée : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter les photos)

**Des invitations** sont faites régulièrement aux familles pour venir découvrir à chaque fin de période le résultat du projet réalisé par les enfants : spectacle, danse, dégustation, film, exposition, ...)

**Les menus** sont affichés dans la structure.

**Tous ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant.**

## CONTROLE DES ARRIVEES ET DEPARTS

### > Accès sécurisé par un digicode

La porte d'entrée est gérée par un accès à digicode. Le code confidentiel vous sera remis à l'inscription de votre enfant.

## Notre site internet et page Facebook

 [www.atoutboutchou.com](http://www.atoutboutchou.com)

Le site internet et notre page Facebook sont des outils importants pour favoriser les échanges entre le jardin d'enfants et la famille.

**Nous vous invitons à les consulter régulièrement.**

Vous y trouverez les actualités du moment et les menus des repas quotidiens des enfants.



Ce système est destiné à assurer la sécurité de vos enfants.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements de l'enfant et habilitées à récupérer régulièrement votre enfant seront informées du code. Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, elle pourra utiliser la sonnerie de l'entrée. Veuillez à nous fournir par avance les nom et prénom de cette personne. **L'enfant lui sera remis sur présentation de sa carte d'identité.**

#### > Etat de santé des personnes qui récupèrent l'enfant

Toute personne ayant consommé de l'alcool, du cannabis, du kava ou autres drogues, ne sera pas autorisée à récupérer un enfant. La tolérance zéro sera de rigueur.

## SECURITE

#### > Les portillons de sécurité

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, **nous vous demandons de veiller à fermer chaque portillon et barrière derrière vous et de vérifier qu'aucun enfant ne se soit faulilé.**

**Vous devez être extrêmement vigilant à la fermeture des portillons.**

#### > Jeux et jouets personnels

Nous vous rappelons que la crèche offre de nombreux jeux et jouets aux normes françaises et Européennes aux enfants.

Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident (ingestion de petits objets, boucles d'oreille arrachées, perte de petites pinces à cheveux...), **nous vous demandons DE NE PAS APPORTER DE JOUETS OU OBJETS PERSONNELS dans la structure.**

#### > Objets dangereux

Pour la sécurité des enfants et des personnes qui travaillent dans la crèche, assurez-vous que les objets suivants ont été retirés du **sac** et des **poches** de votre enfant, car ils sont interdits au sein de la structure :

- Elastiques, pinces à cheveux, barrettes, chouchous, bijoux (gourmettes, colliers).
- Médicaments
- Poisons (vernis à ongles, dissolvant, ...)
- Téléphone mobile
- Produits cosmétiques
- Cigarettes, allumettes et briquets
- Sacs plastiques

## ETAT DE SANTÉ

Les "Recommandations des Bonnes Pratiques" de la Province Sud stipulent que les enfants peuvent être reçus dans une structure d'accueil qu'**aux conditions suivantes** :

- Etre atteint d'aucune maladie contagieuse (**cause d'éviction**) :

- **Impétigo** : Eviction si lésion étendue et non recouvrable
- **Gastro-entérite** : Eviction et retour 24h après l'arrêt des symptômes
- **Angine** : Eviction et retour 2 jours après le début du traitement
- **Coqueluche** : Eviction et retour 5 jours après le début du traitement antibiotique
- **Galle** : Eviction et retour 3 jours après le début du traitement avec un certificat médical
- **Rougeole** : Eviction et retour 5 jours après le début de l'éruption
- **Oreillons** : Eviction et retour 9 jours après le début des signes

- D'avoir subi les vaccinations obligatoires sauf contre-indication

**En tant que structure privée, les enfants qui souffrent des maladies suivantes ne sont pas acceptés :**

- **Conjonctivite** : Eviction et retour 24h après le début du traitement
- **Varicelle** : Eviction si fièvre ou état apathique.

## >> EN CAS DE FIÈVRE : 2 CAS DE FIGURES

CAS 1 : L'enfant est malade lors de son arrivée à la crèche :

---

Il est donc de **votre responsabilité** de déposer votre enfant dans un bon état de santé générale et de nous informer de toute prise d'antipyrétique ou autre médicament

CAS 2 : L'enfant tombe malade en cours de journée à la crèche

---

Une fièvre qui peut être interprétée comme bénigne, peut cacher une maladie grave et contagieuse telle que la méningite et mettre en péril la vie de l'enfant et celle de ses camarades et ce, dans un délai de quelques heures.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels (apathie, vomissements, selles liquides, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes...), la Direction dispose du pouvoir d'appréciation de garder l'enfant ou non.

Pour son **confort et son bien-être**, ainsi que celui de ses camarades et de ses accueillants, un parent est contacté, nous l'invitons à venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

**En cas d'urgence**, nous nous adressons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

## >> ALLERGIE et ETAT DE SANTE PARTICULIER (diabète, surdité, épilepsie...)

Tout état de santé particulier doit être signalé. Le PAI de prise en charge personnalisé doit être transmis le plus rapidement possible à la Direction.

Dans le respect des enfants allergiques accueillis au sein de la crèche, vous êtes prié de ne pas introduire de nourriture après la zone d'accueil (gâteau/bout de pain à la main, reste de petit déjeuner dans le sac, biberon à la bouche etc....)

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence est à signer à l'inscription de l'enfant (fiche de renseignements). Ces autorisations permettront au secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

## MEDICATION

Le personnel de la crèche n'est pas habilité à administrer des médicaments.  
Ils doivent être donnés par les parents.

**Ils pourront être exceptionnellement ADMINISTRÉS à la crèche dans les conditions suivantes :**

\* **présenter l'ordonnance du médecin**

Les médicaments seront donnés en **UNE SEULE PRISE** au cours du repas.

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant chez lui afin d'éviter une quelconque **surdose médicamenteuse**.

## ACCIDENT et INCIDENT

**En cas d'accident** (bosse, blessure, ...) survenue au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone.

Le médecin référent de la crèche est le Docteur Iann Larcher.

## ASSURANCES

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés à un tiers ou à eux-mêmes durant le temps de présence à la crèche.

## POUX et LENTES

Vous êtes invités à « inspecter » régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes). L'enfant sera exclu tant que les poux n'auront pas été éradiqués.

Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés...

Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

## HYGIENE

> **Hygiène** : les locaux, les équipements, Les jeux et jouets sont nettoyés et désinfectés quotidiennement selon un protocole strict.

1 agent d'entretien travaille pour entretenir et désinfecter les zones sales (salle de change, sanitaire, poignée de portes, zone de passage...)

Afin d'éviter les épidémies, les membres de l'équipe utilisent des draps d'examen individuels jetables pour chaque change et des compresses non tissées.

## L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Lors de son réveil du matin, les premiers soins et le premier repas doivent être un moment privilégié et de partage avec un parent.

En effet, ces premiers moments de plaisirs matinaux sont des piliers indispensables à son équilibre affectif et à son développement.

Nous vous demandons donc que votre enfant soit déposé  
**APRÈS avoir pris son petit déjeuner et avoir été changé de la couche de la nuit.**  
**Les repas du soir ne sont pas assurés.**

## LES MOMENTS EXCEPTIONNELS

Divers évènements rythment l'année à Atout Bout Chou. Ils sont l'occasion de réunir les familles, les accueillants et les enfants autour de thèmes divers :

- ❖ La **soirée pyjama fin juillet** permet de réunir chaque année les familles dans une ambiance très conviviale en pyjama. Les enfants en profitent pour participer à des jeux gratuits du type 'kermesse', gagner des surprises et venir danser au jardin d'enfants...la nuit tombée !
- ❖ La **fête de fin d'année** clôture l'année. Chaque groupe d'enfants présente un spectacle pour le plus grand plaisir des familles.
- ❖ La **fête de Noël** permet aux familles et accueillants de partager un moment autour de la magie de Noël et de gâter les enfants.

---

## LA CRECHE

### De la marche assurée à 18 mois

---

*Votre enfant est inscrit en crèche. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.*

## OBJECTIFS

- **Accompagner l'enfant et les parents dans la séparation et la parentalité**

- **Assurer une attention et une écoute toute particulière, afin de prodiguer les soins indispensables au bien-être, au développement et à l'épanouissement de l'enfant,**
- **Accompagner tout en douceur le tout-petit dans ses premiers pas en collectivité, sa socialisation tout en respectant son propre rythme**
- **Éveiller l'enfant au monde qui l'entoure dans un cadre ritualisé et sécurisant**

## SA RENTREE

### L'adaptation :

---

L'adaptation est un moment important. En effet, il permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une bonne intégration de l'enfant au sein de la structure et aussi une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de **confiance**.

L'accueillant établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Le déroulement est surtout fixé par l'enfant et sa capacité d'adaptation plus ou moins rapide, son âge, son état d'esprit et son autonomie. Le temps d'adaptation est décidé avec l'accueillant en fonction des possibilités des parents, en général sur une à deux semaines.

Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

**Une première prise de contact** effectuée entre la famille et l'accueillant permettra de fixer à l'avance le déroulement de cette période : heure d'arrivée, heure de départ du parent, puis de l'enfant qui passera au fil des jours de plus en plus de temps sans son parent au jardin d'enfant.

Durant cette période et ce durant toute la durée de l'adaptation, l'accueillant se détache du groupe d'enfant pour se consacrer à l'enfant et à son parent.

- *1<sup>er</sup> jour* : le parent et l'enfant investissent l'espace et les lieux en présence de l'accueillant référent. Ont lieu les premiers moments d'échanges et de jeux favorisés en fonction de l'enfant.

L'enfant reste 1 heure maximum, cela permet à l'accueillant de rentrer en relation avec l'enfant sans la présence du parent. L'accueillant est disponible pour l'enfant, le rassure, lui explique ce qui se passe.

- *2<sup>e</sup> jour* : l'enfant reste 2h. Peu à peu, l'enfant est présenté aux autres enfants et commence à partager des temps avec eux.

- *3<sup>e</sup> jour* : l'enfant reste la matinée avec le repas. La famille le récupère avant midi.

- *A partir du 4<sup>e</sup> jour* : Selon son rythme, une sieste et un repas peuvent s'effectuer au jardin d'enfants. C'est toujours l'accueillant référent qui s'occupera de l'enfant.

- *A partir du 5<sup>e</sup> jour* : l'enfant peut rester toute la journée si tout se passe bien

Selon le déroulement de cette première semaine et après discussion avec l'accueillant, la décision de continuer l'adaptation peut être prise pour le bien-être de l'enfant et du parent. La 2<sup>e</sup> semaine se déroule sur le même principe avec des temps de présence de l'enfant de plus en plus longs sans ses parents.

# SA JOURNEE

## L'accueil

---

L'accueil des enfants s'effectue à partir de **6h45** chaque matin, du lundi au vendredi. L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des enfants.

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès de l'enfant. Elles seront transcrites dans un cahier de transmission propre à la section.

L'accueillant réceptionne l'enfant, lui parle, lui explique que ses parents s'en vont, l'écoute et le rassure.

Dîtes « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce », au risque de développer un sentiment d'abandon. Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

## Le change et la propreté

---

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant.

Nous nettoyons le siège des enfants à l'aide de compresses, d'eau et de liniment oléo-calcaire uniquement.

Pour des raisons d'hygiène et d'organisation imposé par la collectivité, nous n'acceptons pas les couches lavables.

Le soin est un moment de bien-être, mais aussi un moment de communication et d'échange individualisé privilégié avec l'enfant. Il permet à l'enfant de prendre conscience de son corps.

Nous vous demandons de **vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable**, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Nous vous demandons également de **fournir 2 tenues de rechange complètes adaptées à la saison et marquées aux NOM + PRENOM de l'enfant)**

**NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA PERTE, DU VOL OU DE L'ÉCHANGE DE LINGE NON**

**L'acquisition de la propreté** est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit se sentir prêt).

L'apprentissage de l'utilisation des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents. Dès que l'enfant le souhaite, l'accueillant l'encourage. Cependant, l'acquisition de la propreté apparaît souvent en section prématernelle et **ne constitue pas un des objectifs principaux de la section crèche.**

Les enfants en couches sont changés régulièrement dans la matinée et à chaque selle.

Lorsque votre enfant commence à devenir propre et à vouloir se déshabiller seul, veillez à le vêtir de manière appropriée en évitant les salopettes, body, ceintures. Préférez les élastiques, les scratch...



**Le port de bijoux (collier, bracelets, boucle d'oreilles) est interdit.** Ils représentent un risque pour l'enfant et pour ses camarades qui peuvent avaler ces petits objets ou se les faire arracher.

Afin de vivre dans des conditions d'hygiène optimales et de profiter de l'ensemble de ses sensations tactiles, **les parents se déchaussent à l'accueil et les enfants à l'entrée de leur salle de vie.**

Les enfants avec chaussures doivent respecter le cheminement balisé de l'entrée à leur salle de vie (sur la gomme marron)

Chaque enfant possède un casier personnel où il pourra ranger ses affaires.

## Les repas

---

Les repas sont fournis par le jardin d'enfants.

Le menu est disponible sur la page de garde de notre site internet ou dans les différents tableaux d'affichage dans l'enceinte du jardin d'enfants. Il est important de le consulter. Le service de déjeuner s'organise de façon échelonnée en fonction du besoin des enfants à partir de 10h45.

Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Services d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires : LA CASSEROLETTE

Les repas, établis chaque semaine par une diététicienne, sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'accueillant est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge.

L'accueillant favorise l'autonomie de l'enfant, le passage progressif du biberon à la tasse puis au verre, de l'alimentation liquide au solide et la tenue de la cuillère.

Mais le repas est aussi un moment essentiel de la socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue où les enfants entretiennent de nombreux échanges verbaux. Les enfants apprennent à dire merci, s'il vous plait, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit.

Les mères ont la possibilité, si elles le souhaitent, de poursuivre leur allaitement maternel : le lait tiré conservé au frais pourra être administré par biberon ou à la tasse. Il doit être fourni dans un biberon ou dans un récipient hermétiquement fermé et marqué aux nom et prénom de l'enfant.

Le menu est affiché chaque semaine à l'entrée de la crèche. **Pour les enfants allergiques ou intolérants à certains aliments, le menu sera envoyé par mail afin que vous puissiez apporter un substitut de repas.**

Si votre enfant présente des intolérances ou allergies à certains aliments, il est important de le signaler dans la fiche de renseignement ou dans le questionnaire de rentrée.

Les repas préparés à la maison devront être obligatoirement stockés dans les boîtes hermétiques, afin d'éviter tout problème sanitaire et de stockage. Ils devront avoir été refroidis préalablement (mise au frigo à 4°C la veille) avant leur dépôt au jardin d'enfants.

## Les goûters

---

Chaque jour 2 goûters sont servis aux enfants :

**Le matin vers 8h45**, le goûter se compose d'un fruit de saison préalablement coupé en petits morceaux. Il est servi à l'extérieur quand le temps le permet.

Les enfants sont invités à boire de l'eau à la tasse ou dans leur verre à bec tout au long de la journée.

**L'après-midi vers 15h**, le goûter se compose de pain accompagné de confiture, beurre, chocolat ou fromage ou des biscuits.

Un biberon de lait peut également être proposé aux enfants.

**Dans ce cas, les parents apportent chaque jour le lait en poudre dans une dosette correspondant à la quantité d'eau. (inscrire en ml sur la dosette)**

Après utilisation, le biberon sera lavé à haute température. Il n'y a pas de stérilisations

Chaque biberon doit **obligatoirement** être marqué aux nom et prénom de votre enfant et vous sera systématiquement restitué en cas d'usure ou autre.

**Tout biberon de lait (lait maternel, lait de vache ou lait végétal) peut être conservé 1h à température ambiante après sa préparation ou sa sortie du réfrigérateur. Passé ce délai il sera systématiquement jeté.**

## Les gâteaux de fête

---

La composition des gâteaux apportés par les familles pour les occasions particulières (anniversaire, départ, fête...) **doivent être exempts de crème** (fouettée, pâtissière, au beurre), propice aux intoxications alimentaires.

Il vous reste donc toute la gamme de gâteaux secs, cake, biscuits, madeleine, marbré...et le traditionnel et incontournable gâteau au chocolat ou gâteau au yaourt !

## Le repos

---

Deux salles de sieste sont proposées suivant le rythme de votre enfant. Pour ceux qui auraient encore besoin de dormir le matin et l'après-midi, leur lit se trouve dans la salle de repos des bébés. Pour ceux qui ne dorment qu'après le repas, ils partageront la salle de repos des prémamanes

Le lit de l'enfant reste à la même place afin de lui permettre de prendre des repères rassurants facilitant le lâcher prise, nécessaire à l'endormissement.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette. Les enfants peuvent apporter une gigoteuse en saison fraîche ou tout élément permettant d'assurer un sommeil de qualité (couette, oreiller...).

L'endormissement est individualisé. Seuls les membres de l'équipe assurent le coucher et le lever des enfants.

Nous fournissons et entretenons le drap housse et l'alèse.

## Les règles de vie

---

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie en communauté. Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent ses **limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elles peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontrée avec l'enfant.

Le travail éducatif vise à mettre en mots des conflits (mise en mots bienveillante) et d'accompagner la socialisation de l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

D'autre part, durant cette période, l'enfant continue la découverte de son corps et de ses capacités motrices. Aussi, c'est la période des premières bosses, chutes, bobos etc...

Durant son passage en crèche, l'enfant apprend à vivre au milieu de ses camarades. Lors de ces premières interactions et, malgré une bienveillance accrue, les morsures et griffures font partie de l'apprentissage de la socialisation.

L'équipe sera toujours là pour veiller aux enfants et panser les premiers petits bobos !

## Le départ

---

L'enfant peut être récupéré à tout moment de la journée.

**La section Crèche ferme ses portes à 17h30.**

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants, les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

**Les parents doivent impérativement informer une des accueillantes du départ de l'enfant.**

## A fournir :

---

Nous vous demandons de bien vouloir fournir :

- **Du linge de rechange** qui restera dans son casier (**marqué à ses NOM et PRENOM**)

(2 tenues complètes de rechange adaptées à la saison)

- **1 biberons pour le lait** étiqueté à son nom

- **Le doudou, la sucette ou autre objet de transition**

- **5 grosses boîtes de 180 mouchoirs**

- **Si besoin** : de l'anti moustique, de la crème Bépanthène, du sérum physiologique et de la crème solaire

Chaque jour :

- **une dosette remplie de la bonne quantité de lait en poudre correspondant au remplissage du biberon + 1 dose de secours**

# LES OUTILS DE TRANSMISSION

Vous trouverez dans l'espace de vie, **des affichages relatifs aux productions des enfants** sur différents thèmes abordés dans l'année. Ces productions peuvent être collectives ou individuelles.

En fin de période, un dossier regroupant l'ensemble des productions écrites, des chants et comptines et des albums abordés, et des photos vous est transmis.

Les photos de votre enfant vous sont envoyées via internet tous les mois (site sécurisé : seules les personnes disposant du lien peuvent consulter les photos).

## LE JEU ET LES ACTIVITES

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensables au développement biologique et psychomoteur du jeune enfant.

En effet, la déclaration des droits de l'enfant stipule que : « chaque enfant a le droit au repos et aux loisirs ». Il s'agit de le laisser grandir et découvrir le monde à son propre rythme, sans contrainte de temps, ni de **rendement**.

Les activités de la matinée se succèdent toujours dans le même ordre, presque à l'identique chaque jour. Ainsi, la répétition permet de rassurer le jeune enfant.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu, elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement**.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée, coin garage...) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Les activités s'articulent autour d'un projet élaboré par l'équipe. Il change toutes les périodes.

### EMPLOI DU TEMPS A TITRE INDICATIF

6h45 à 8h	Accueils individualisés des enfants Jeux libres	
8h-8h30	Motricité, baby gym, danse	
8h30 à 9h	Goûter, chansons	
9h-9h15	Changes et sieste si nécessaire	
9h15 à 10h	Activités manuelles/ Activités encadrées	Une sieste est proposée dans la matinée selon le rythme de chaque enfant
10h à 10h15	temps calme (tétine, doudou, musique douce)	
10h15 à 10h45	Histoires, lavage de mains, chansons autour du repas	
A partir de 10h45	Déjeuners échelonnés (1 <sup>er</sup> service à 10h45, 2 <sup>ème</sup> service à 11h30) si nécessaire	
A partir de 11h15	Changes / Jeux libres/ Sieste	
12h à 13h	Jeux espace de vie commune	
13h à 13h30	Activités manuelles	
13h30 à 14h	motricité	
14h00 à 14h30	Jeux libres / lever de sieste, change	

14h30 à 15h	Activités musicales : Chants, comptines, jeux de doigts	Une sieste est proposée selon le rythme de chaque enfant. Les réveils sont échelonnés.
15h à 15h30	Biberons de lait/ goûter	
15h30 à 16 h	Changes/ histoires	Départs échelonnés
16h à 16h30	Jeux espace de vie spécifique	
16h30 à 17h30	Départ échelonnés, espace de vie commune	

## L'ACCUEIL OCCASIONNEL : La halte-garderie

Ce service fonctionne de 6h45 à 17h30.

Les parents doivent **réserver préalablement** par téléphone afin de s'assurer de la disponibilité des places.

Chaque heure entamée est due.

## L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accueil des enfants reconnus porteurs de handicap est défini dans un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Le PAP, délivré par les services sociaux compétents, définit si l'enfant peut être accueilli en collectivité et la fréquence la plus adaptée à ses besoins.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des services du D.A.M.S.P. par mail à [damp@cht.nc](mailto:damp@cht.nc) ou par téléphone au 25.42.66

En tant que structure privée, la Direction d'ATOUT BOUT CHOU 3 se réserve le droit d'apprécier si l'accueil de l'enfant est possible au sein de l'établissement (nécessité d'une Accompagnante de Vie, horaires aménagés, comportement, sociabilité et autonomie de l'enfant).